

LA MUNICIPALITE

**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ**

PREAVIS No 04/2012

**concernant le projet d'aménagement
d'un giratoire au « Rio-Gredon » sur la
route cantonale No 743 b et les travaux
annexes**

Date proposée pour la 1^{ère} séance de commission:
le 8 février 2012 à 19.00

en la salle de la Municipalité
route des Deux-Villages 23

Aménagement d'un giratoire au "Rio-Gredon"

S O M M A I R E

Chapitres

1. Objet du préavis
2. Historique
3. Présentation du projet
4. Opposition
 - Remarques générales
 - Procédure
 - Approbation du projet
5. Impact financier
 - Répartition des coûts
 - Coût des travaux
6. Conclusions générales
7. Conclusions du préavis

St-Légier-La Chiésaz, le 23 janvier 2012

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de CHF 721'000.- pour financer les travaux d'aménagement d'un giratoire au « Rio-Gredon » sur la route cantonale (RC) No 743 b et les travaux annexes.

2. Historique

L'augmentation du trafic de ces dernières années sur la jonction autoroutière s'est reportée sur le réseau routier environnant et en particulier sur la route cantonale No 743 b. Cette situation est due au développement des activités et de l'habitat dans la région. Depuis la fin des années huitante, les carrefours non réaménagés de cette artère ne permettent plus un écoulement du trafic avec un niveau de sécurité satisfaisant. A ce jour, trois carrefours ont été transformés en giratoire sur cet axe important, à savoir les carrefours du Genévrier et de Gilamont sur le territoire de la commune de St-Légier-la Chiésaz en 1991 et 2005, puis le carrefour des Terreaux sur le territoire de la commune de Corsier-sur-Vevey en 1999.

Depuis 2007, le Service cantonal des routes a étudié la mise en place d'aménagements routiers qui puissent améliorer la sécurité et les conditions de circulation sur la RC 743.

Parmi les diverses solutions envisagées, la création d'un giratoire au carrefour du Rio-Gredon en lien avec une requalification en faveur de la mobilité douce et des transports en commun a été retenue.

Pour régler les aspects de planification, d'engagements réciproques et de financement une convention a été signée entre l'Etat de Vaud, représenté par le service des routes et la commune de St-Légier-La Chiésaz.

3. Présentation du projet

Le projet d'aménagement du giratoire a pris en compte le gabarit des plus grands poids lourds ainsi que celui des transports exceptionnels qui empruntent la route cantonale No 743 b. La conception générale a également englobé la problématique de la sécurité des piétons et des cyclistes ainsi que le développement pour fin 2012 - début 2013, d'une ligne de transport en commun.

Les caractéristiques techniques principales sont les suivantes :

- Diamètre du giratoire: 32 m
- Diamètre de l'îlot central non franchissable: 12 m
- Largeur de la chaussée annulaire: 8 m
- Largeur de la couronne carrossable: 2 m

Pour le reste, les grandes lignes sont les suivantes :

- Entre le giratoire de Gilamont et le futur giratoire du Rio-Gredon, il est prévu une voie et une bande cyclable à la descente et une bande cyclable à la montée. La deuxième voie à la montée (voie de dépassement) ne débute que 50 m après le giratoire de Gilamont et se termine 50 m avant le futur giratoire ;
- Entre le futur giratoire du Rio-Gredon et le giratoire du Genévrier, le tourné à gauche, en montant, pour accéder à la route du Pré-au-Blanc reste, comme actuellement, sécurisé par une voie de présélection qui sera rallongée de 25 m ;
- Le tourné à gauche au sortir de la route du Pré-au-Blanc est supprimé. Les véhicules devront tourner à droite et emprunter le futur giratoire avant de remonter en direction du giratoire du Genévrier ;
- Les travaux du futur giratoire sont prévus de manière à pouvoir intégrer des passages piétons sans devoir procéder à des modifications ultérieures de l'ouvrage. Il en va de même au bas du chemin du Pré-au-Blanc où l'îlot devra être modifié ;
- Un arrêt de bus sera aménagé sur la chaussée dans le sens descendant à la sortie du futur giratoire, sous réserve de l'accord du service cantonal des routes ;
- La réalisation d'îlots séparateurs de guidage aux entrées et sorties du giratoire;
- La pose de la signalisation routière;
- L'adaptation du marquage routier;
- L'adaptation de l'éclairage public (uniquement le passage piéton au chemin de la Veyre-d'En-Haut) ;
- Les plantations dans l'îlot central ;
- La réfection de la chaussée et des trottoirs au bas du chemin du Pré-au-Blanc.

La coordination des travaux communaux sera assurée par le bureau d'ingénieurs civils MCR & Associés Sàrl en étroite collaboration avec la direction générale et locale des travaux mise en place par le Service cantonal des routes.

4. Opposition

Remarques générales

Soumis à l'enquête publique du 23 juin au 23 juillet 2009, le projet d'aménagement d'un giratoire au « Rio-Gredon » a suscité le dépôt d'une opposition.

Procédure

Le projet susmentionné a été soumis à l'enquête publique trente jours, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les routes. S'agissant d'une procédure cantonale, le service des routes a géré intégralement cette démarche, y compris la réponse à l'opposition.

Approbation du projet

Le Chef du Département des infrastructures a approuvé le projet en date du 12 avril 2011.

5. Impact financier

Répartition des coûts

Conformément à la convention du 9 juin 2009, la part communale pour la réalisation des travaux est fixée par un montant forfaitaire de CHF 364'000.-, HT.

La commune de Corsier-sur-Vevey et la Ville de Vevey ont admis le principe d'une participation financière, sous réserve de l'accord de leur Conseil communal, pour un montant de CHF 91'000.-, HT, chacune.

Par contre, les coûts de l'éclairage public, de la plantation de l'îlot central, de l'aménage de l'eau d'arrosage, de la modification d'une partie de l'îlot, de la réfection de la chaussée et des trottoirs au bas du chemin du Pré-au-Blanc et de l'aménagement de l'arrêt de bus, sont entièrement à la charge de la commune de St-Légier-La Chiésaz.

Coût des travaux

Le coût des travaux s'entend soumissions rentrées.

| Descriptif | Coût pour St-Légier-La Chiésaz |
|---|-----------------------------------|
| Giratoire, participations communales | 364'000 |
| Giratoire, aménagements complémentaires : | |
| - Fourniture et pose de conduites | 36'000 |
| - Ilôt central, matériel pour ornement | 11'000 |
| - * Ilôt central, main d'oeuvre | 9'000 |
| Carrefour Pré-au-Blanc | 155'000 |
| Arrêt de bus | 21'000 |
| Eclairage public | 5'000 |
| Marquages et signalisations | 5'000 |
| Honoraires d'ingénieurs civils | 30'000 |
| Frais de reproduction | 1'000 |
| Totaux | 637'000 |
| Divers et imprévus | 30'000 |
| Total brut | 667'000 |
| TVA 8.0% | 53'360 |
| Total TTC | 720'360 |
| Arrondi à | 721'000 |

* Prestation fournie par le service « Parcs et jardins »

7. Conclusions générales

La Municipalité confirme sa position favorable au projet tel que présenté.

Au vu des nombreux accidents qui sont intervenus dans ce carrefour et des différentes interventions de plusieurs acteurs, la création d'un giratoire est indispensable à cet endroit pour améliorer la sécurité du trafic et promouvoir l'intégration des mobilités douces.

8. Conclusions du préavis

Vu ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal :

- ⇒ Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- ⇒ Octroyer à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 721'000.- ;
- ⇒ Encaisser la participation financière des deux communes partenaires ;
- ⇒ Autoriser la Municipalité à couvrir cet investissement par un emprunt de CHF 500'000.- ;
- ⇒ Comptabiliser les coûts de réfection du carrefour dans les dépenses courantes, d'un montant de CHF 175'000.- (compte 430.3142 Entretien des routes) ;
- ⇒ Amortir le solde de ces dépenses sur une durée de 30 ans au maximum.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

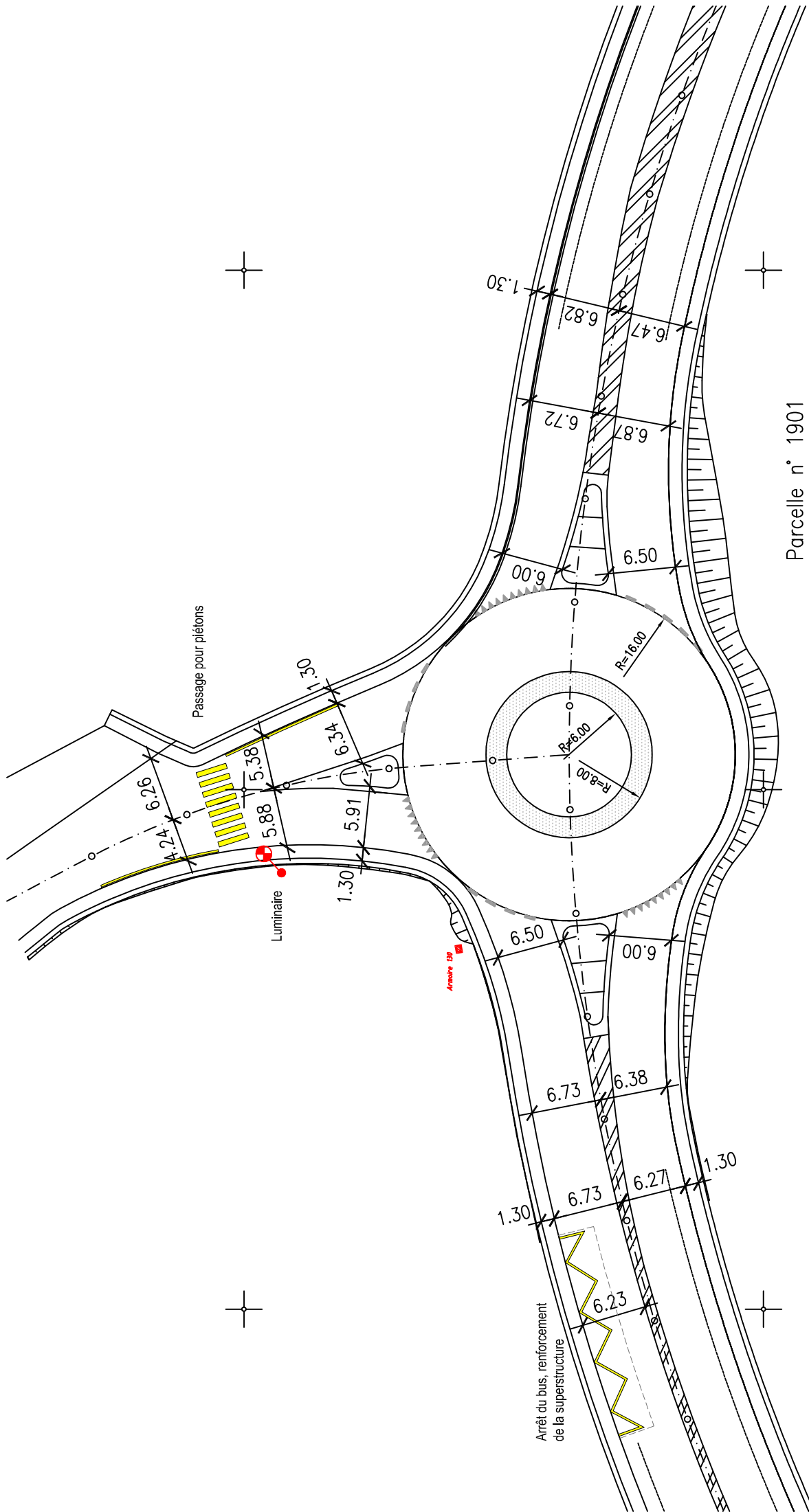
Le Secrétaire

A. Bovay

J. Steiner

Annexes : Plans des travaux

Municipal délégué : M. Claude Schwab



Parcelle n° 1901

| | | | |
|---|--|---------------------------------------|--|
| <p>PREAVIS</p> <p>ECH. 1:500</p> | | <p>date 18.01.2012</p> | |
| | | <p>dess. PAB</p> | |
| <p>ETAT DE VAUD - COMMUNE DE ST-LEGIER</p> | | <p>GIRATOIRE DE RIO GREDON</p> | |
| <p>SITUATION</p> | | <p>11.81.58 - 1</p> | |



INGENIEURS CIVILS
Mornard - Charotton - Rossier

MCR & Associés Sàrl.
Rue des Moulins 48 - 1800 Vevey
Tel. 021 / 921.56.74
Fax 021 / 922.85.79
E-mail : Info@mcr-Ing.ch



INGENIEURS CIVILS
Monnard - Charotton - Rossier

MCR & Associés Sàrl.
Rue des Moulins 48 - 1800 Vevey

Tel. 021 / 921.58.74
Fax 021 / 922.85.79
E-mail : info@mcr-ing.ch

PREAVIS

ECH. 1:500

date 18.01.2012

dess. PAB

11.81.58 - 2

ETAT DE VAUD - COMMUNE DE ST-LEGIER

CARREFOUR DE PRE-AU-BLANC

SITUATION